



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 Décembre 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 05 décembre 2023
- Affichage de la convocation : 05 décembre 2023

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_117_2023**

► **OBJET : Point n° 9 - DONATIONS ET ACQUISITIONS POUR LE MUSÉE DES URSULINES**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Véronique LEFEUVE.
Madame Ève COMTET SORABELLA donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.
Monsieur Benjamin DIRX.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD

Dans le cadre de la stratégie d'acquisition du Musée des Ursulines de MÂCON, il est proposé l'entrée dans les collections et l'inscription à l'inventaire d'œuvres données par des collectionneurs et par l'Association des Amis des Musées de Mâcon.

En effet, plusieurs œuvres ont récemment fait l'objet d'un don au Musée des Ursulines de MÂCON par l'Association des Amis des Musées de Mâcon :

- un dessin de Marguerite BUSSIÈRE « Les Algues »,
- un dessin de Jules ADLER « Étude de personnages de dos », étude préparatoire pour la peinture « Les fumées » actuellement exposée dans le parcours permanent,
- un lot de lettres de MARTIN-DAUSSIGNY adressées à Tony LACROIX,
- une sculpture en régule sur un socle en bois de Pierre-Alexandre MORLON « Jeune fille aux colombes ».

D'autres personnes ont également souhaité enrichir par leur don les collections du Musée :

- Mme Gisèle ALBERTI a donné un lot de 11 pipes (en terre blanche et en terre rouge) découvertes sur le parking Monnier qui proviendrait de la faïencerie Rey de MÂCON,
- un lot de 9 matrices pour gravure en bronze gravé de Joseph-Antoine MAZAS donné par le Centre d'Études Clunisiennes,
- M. Eric BRUNET a donné des maquettes pour « Les Vendangeurs » de Pierre-Alexandre MORLON ainsi que deux bas reliefs en régule « Victoire ailée à la gloire de l'armistice du 11 novembre 1918 » et « Le Sport ».

Enfin, la Ville de MÂCON a décidé d'acquérir 8 dessins des sœurs BLANCHEVILLE.

Cet ensemble de dessins est intéressant du fait de son ancienneté et de la qualité des portraits exécutés. Les œuvres des sœurs BLANCHEVILLE (Lucie et Marthe) qui sont connues jusqu'alors correspondent aux années 1882 à 1895. Les huit feuilles d'études datent, quant à elles, des années 1867-1868, période où les sœurs poursuivent encore leur apprentissage du dessin sous la houlette du professeur Eugène CHAMBELLAN (1821-1909), également conservateur du Musée. Les portraits, témoignant de l'enseignement à l'école durant cette période, révèlent de réelles aptitudes artistiques de la part de leurs auteurs dont le Musée conserve déjà deux sculptures.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, et notamment l'article L. 451-2,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 29 novembre 2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 27 novembre 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 9° du Code général des collectivités territoriales en matière d'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges,
- d'approuver l'entrée dans les collections et l'inscription sur le registre d'inventaire des objets cités précédemment,
- d'accepter purement et simplement les dons des différents collectionneurs, du Centre d'Études Clunisiennes et de l'Association des Amis des Musées de Mâcon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Certifié avoir été reçu, le

22 DEC. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire